

DÉCOUVREZ VOTRE COMPTEUR COMMUNICANT ET PROFITEZ DE TOUS SES AVANTAGES

Fonctionnalité prépaiement



TABLE DES MATIÈRES DE LA BROCHURE:

1. FACILITEZ-VOUS LA VIE.....	5
2. DÉCOUVREZ VOTRE COMPTEUR COMMUNICANT.....	6
3. DÉCOUVREZ L'ÉCRAN DE VOTRE COMPTEUR COMMUNICANT.....	7
4. DÉCOUVREZ L'ÉCRAN DE VOTRE COMPTEUR COMMUNICANT.....	8
5. COMMENT CONSULTER VOS INFORMATIONS ?.....	9
6. COMMENT CONSULTER VOTRE SOLDE DE PRÉPAIEMENT ?.....	10
7. COMMENT RECHARGER LE SOLDE DE VOTRE COMPTEUR PPP ?...	11
8. PAS D'ÉLECTRICITÉ ?.....	12
9. VOUS SOUHAITEZ COUPER VOTRE INSTALLATION ÉLECTRIQUE ?..	12
10. CRÉDIT DE DÉPART.....	13
11. CRÉDIT BAS	13
12. CRÉDIT DE SECOURS.....	13
13. PROCÉDURE DE RECONNEXION.....	14
14. FOURNITURE MINIMALE GARANTIE.....	14
15. ACCÉDEZ À VOTRE ESPACE CLIENT: MYCONSO.....	15
16. EN OPTION, ACTIVEZ VOTRE PORT P1.....	16
17. BESOIN D'AIDE ?.....	17
A. RGPD.....	19

CHÈRE/ CHER CLIENT·E,

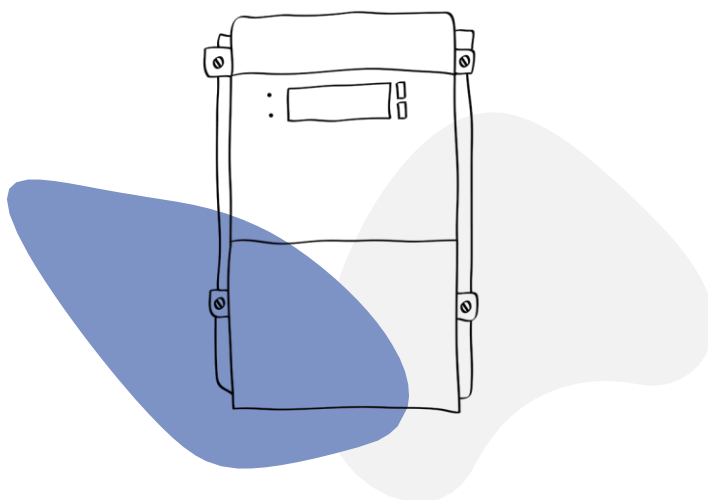
Découvrez dans cette brochure toutes les informations concernant votre **nouveau compteur communicant**, une avancée digitale au service de la transition énergétique.

Pour répondre aux exigences légales du marché de l'énergie et participer activement à **la transition énergétique**, votre gestionnaire de réseau a installé un compteur électrique communicant chez vous avec la **fonction prépaiement activée**.

Cela implique que vous devez payer votre électricité à l'avance avant de la consommer. Cette approche vous permet de mieux gérer votre consommation et d'éviter les surprises lors de la réception de votre facture de clôture annuelle.

Chaque matin, vers 8h00, votre solde de compteur est mis à jour. Ce solde est basé sur les index lus la veille sur le compteur. Votre solde est consultable sur la plateforme de rechargement en ligne : <https://prepaiement.arewal.be>.

Ce compteur vous permettra progressivement de profiter de nouvelles fonctionnalités, notamment la communication automatique de vos index et l'activation à la demande du Port P1. Cela vous permettra d'accéder à un espace client et de connecter vos propres applications « intelligentes », vous donnant ainsi la possibilité de suivre votre consommation journalière.



1. FACILITEZ-VOUS LA VIE !

Le relevé des index se fait à distance. Vous ne devez donc plus les communiquer ou attendre le passage de notre agent. Les index sont transmis à votre fournisseur de manière précise; ce qui permet une facturation au plus juste sans estimation.

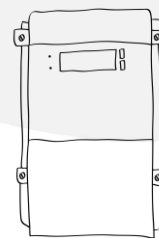
NB: nous devons néanmoins continuer à voir le compteur ou pouvoir procéder à une vérification technique sur simple demande.

PARTICIPEZ À L'EFFORT COLLECTIF & AMÉLIOREZ LA QUALITÉ DU RÉSEAU

Grâce aux compteurs communicants, nous sommes en mesure de collecter et utiliser les données quart d'heure par quart d'heure de chaque compteur. Ces données nous permettent d'améliorer la gestion de notre réseau en mesurant les déséquilibres entre prélèvement et injection. Ces informations pourront être prises en compte afin de renforcer la capacité du réseau là où cela s'avère nécessaire.

Toutes ces actions ont un impact positif pour vous ainsi que pour l'ensemble des utilisateurs du réseau, et pourront à terme nous permettre d'anticiper les dysfonctionnements.

Plus nous disposerons de connaissance du réseau, meilleure sera notre capacité à l'améliorer.



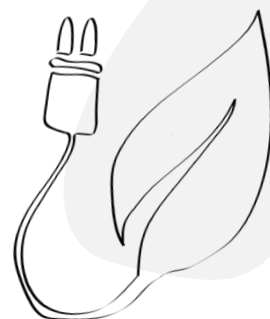
MAÎTRISEZ VOTRE CONSOMMATION !

Si votre installation dispose d'un compteur communicant, vous aurez accès à votre consommation au jour le jour via votre espace client.

Vous pouvez réaliser des économies en adaptant votre consommation ou en recevant une alerte pour une consommation anormalement élevée.

Vous pouvez aussi identifier des consommations à déplacer pendant que vos panneaux solaires produisent de l'électricité, et ainsi augmenter votre autoconsommation.

2. DÉCOUVREZ VOTRE COMPTEUR COMMUNICANT



Le bouton vert (2) peut être gris sur certains compteurs.

1 Bouton de commande

Appuyez sur ce bouton pour allumer l'écran ou faire défiler le menu.

2 Bouton de reconnexion

Une fois que votre compteur est prêt à être reconnecté, appuyez sur ce bouton jusqu'à l'apparition du message "Enter", puis relâchez.

3 Voyant de reconnexion

Clignote en vert lorsque le compteur est prêt à être reconnecté.

4 Voyant d'énergie réactive

Clignote en vert lorsque de l'énergie réactive injectée ou prélevée est importante. L'énergie réactive ne rentre pas en compte dans la facture des clients résidentiels.

5 Voyant de contrôle

Plus la diode clignote, plus la quantité d'énergie prélevée ou injectée est importante. La diode reste fixe s'il n'y a aucune énergie prélevée ou injectée.

6 Numéro de série

Code unique d'identification du compteur.

7 Scellés

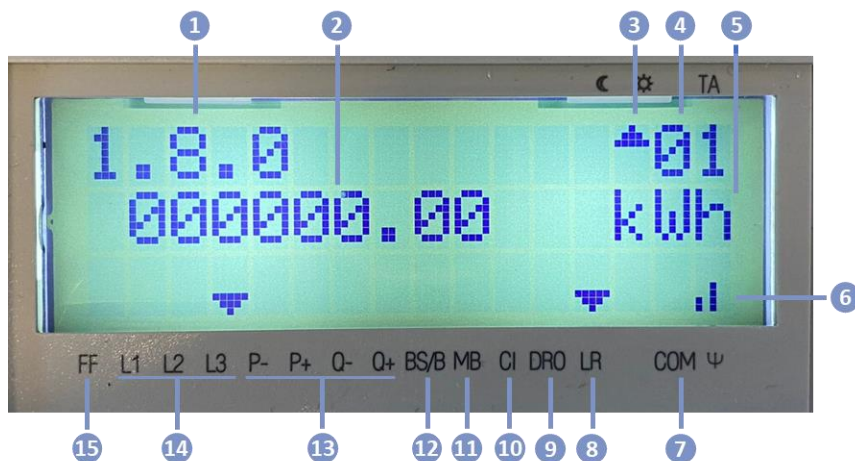
Afin de garantir la sécurité et la validité de votre compteur, celui-ci est scellé. Il est interdit de manipuler ou de briser ces scellés.

8 Accès au Port P1

Le port P1 se situe derrière la porte de protection.

3. DÉCOUVREZ L'ÉCRAN DE VOTRE COMPTEUR COMMUNICANT

En fonction de la version de votre compteur, l'affichage varie. Découvrez ci-dessous l'écran correspondant à un compteur avec un bouton de reconnexion vert :



1 Registres

Ils défilent automatiquement sur l'écran.

2 Index

Ils défilent sur l'écran en fonction du registre affiché au-dessus.

3 Curseur

Le curseur indique la ou les options active(s) du compteur.

4 Tarif

01 – Heures pleines / 02 – Heures creuses / 03 – Pic / 04 – Medium / 05 – Eco

5 Unités

Votre compteur indique l'énergie en kWh.

6 Signal du réseau

Les barres indiquent la qualité du réseau qui permet au compteur de communiquer.

7 Communication au réseau

Le curseur pointe vers COM lorsque le compteur est appareillé au réseau de communication

8 LR (Legally relevant)

Le curseur pointe vers LR, indiquant des données dont le fabricant du compteur garantit la non-altération.

9 Etat de la lecture des données

Le curseur pointe vers DRO lorsque le compteur communique des données vers le réseau.

10 CI: Interface utilisateur

Le curseur pointe vers CI si le compteur émet des données via le port P1. (nécessite un signal du dongle)

11 MBus

Le curseur pointe vers MB si d'autres compteurs sont liés au compteur (ex: eau)

12 Symbole d'état d'ouverture

Le curseur pointe vers BS/B lorsque le compteur déconnecte le client du réseau électrique. Il clignote lorsqu'il est prêt à être reconnecté.

13 Energie Active (P)/Réactive (Q)

Le curseur pointe vers P+ lorsque vous prélevez et vers P- lorsque vous injectez. En tant que client résidentiel, vous n'êtes pas concerné par l'énergie réactive (Q- et Q+).

14 Phases (Compteur triphasé)

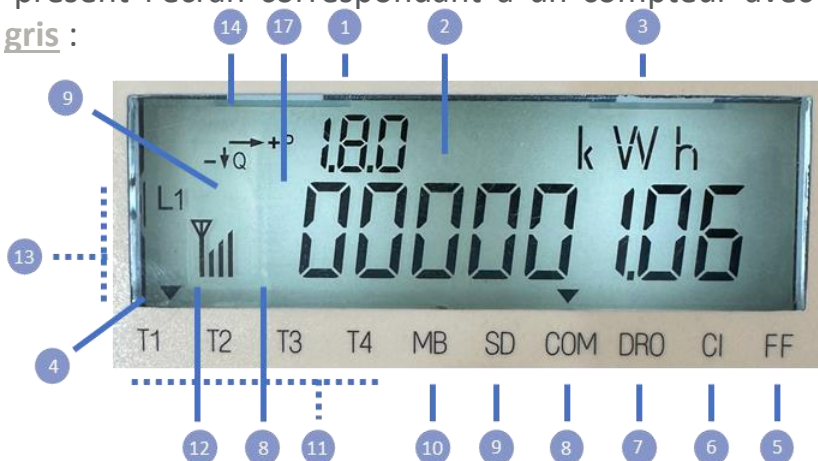
Le curseur indique les phases sur lesquelles le compteur perçoit une présence de tension.

15 FF

Le curseur pointe vers FF en cas d'erreur sur le compteur. Prenez contact avec votre GRD.

4. DÉCOUVREZ L'ÉCRAN DE VOTRE COMPTEUR COMMUNICANT

Découvrez à présent l'écran correspondant à un compteur avec un bouton de reconnexion **gris** :



1 Registres

Ils défilent automatiquement sur l'écran.

2 Index

Ils défilent sur l'écran en fonction du registre affiché au-dessus.

3 Unités

Votre compteur indique l'énergie en kWh.

4 Curseur

Le curseur indique la ou les options active(s) du compteur.

5 FF

Le curseur pointe vers FF en cas d'erreur sur le compteur. Prenez contact avec votre GRD.

6 CI: Interface utilisateur

Le curseur pointe vers CI si le compteur émet des données via le port P1. (nécessite un signal du dongle)

7 Communication au réseau

Le curseur pointe vers COM lorsque le compteur est appareillé au réseau.

8 Etat de la lecture des données

Le curseur pointe vers DRO lorsque le compteur communique des données vers le réseau.

9 Symbole d'état d'ouverture

Le curseur pointe vers SD lorsque le compteur déconnecte le client du réseau. Il clignote lorsqu'il est prêt à être reconnecté.

10 MBus

Le curseur pointe vers MB si d'autres compteurs sont liés au compteur (ex: eau)

11 Tarif

T1 – Heures pleines / T2 – Heures creuses / T3 – Pic / T4 – Medium / T1 clignotant – Eco

12 Signal du réseau

Les barres indiquent la qualité du réseau qui permet au compteur de communiquer.

13 Phases (Compteur triphasé)

Le curseur indique les phases sur lesquelles le compteur perçoit une présence de tension.

14 Energie Active (P)/Réactive (Q)

Le curseur pointe vers P+ lorsque vous consommez de l'électricité et vers P- lorsque vous produisez de l'énergie. En tant que client résidentiel, vous n'êtes pas concerné par l'énergie réactive (Q- et Q+).

5. COMMENT CONSULTER DES INFOS SUR VOTRE COMPTEUR ?

Sur votre compteur, les informations **défilent automatiquement** (mise à jour quotidienne à 8h). Appuyez une première fois sur le bouton de commande pour allumer votre écran et voir vos informations défiler.

Pour consulter manuellement vos informations, appuyez brièvement sur le **bouton de commande (1)**, on voit alors apparaître l'écran de test pour l'affichage.

Appuyez une seconde fois brièvement sur le bouton de commande. L'écran affiche alors « **Std Data** ».

Appuyez ensuite une fois longuement sur le même bouton jusqu'à ce que « **Enter** » apparaisse.

Relâchez le bouton, vous êtes entré dans le mode de défilement manuel. Appuyez une nouvelle fois sur le bouton de commande pour afficher la première donnée.

Chaque courte pression supplémentaire sur le bouton de commande (1) vous permettra d'afficher le registre suivant. Après 30 secondes sans pression, le compteur retourne au défilement automatique.



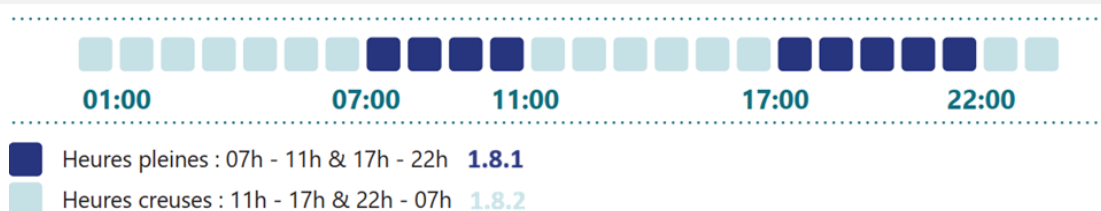
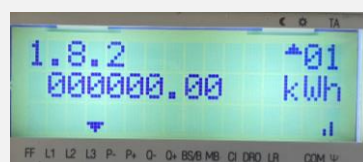
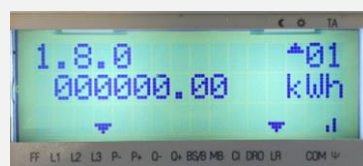
PRÉLÈVEMENTS

1.8.0 Index des kWh d'énergie prélevée aux heures pleines et creuses. *Index utilisé si vous avez demandé le simple tarif.*

1.8.1 Index des kWh d'énergie prélevée aux heures pleines. *Index utilisé pour les heures pleines si vous avez demandé un tarif bihoraire.*

1.8.2 Index des kWh d'énergie prélevée aux heures creuses. *Index utilisé pour les heures creuses si vous avez demandé un tarif bihoraire.*

Les index à prendre en compte dépendent de la formule tarifaire choisie chez votre fournisseur. Pour le tarif bihoraire, les index utilisés seront 1.8.1 et 1.8.2:



6. COMMENT CONSULTER VOTRE SOLDE DE PRÉPAIEMENT ?

1 Sur votre espace de prépaiement: <https://prepaiement.arewal.be>



2 En appelant GRATUITEMENT le 0800/20678, 7j/7 et 24h/24

3 Sur votre compteur

Sur votre compteur, les informations défilent automatiquement (mise à jour quotidienne à 8h). Appuyez une première fois sur le bouton de commande pour allumer votre écran, ensuite réappuyez pour faire défiler les différentes informations.

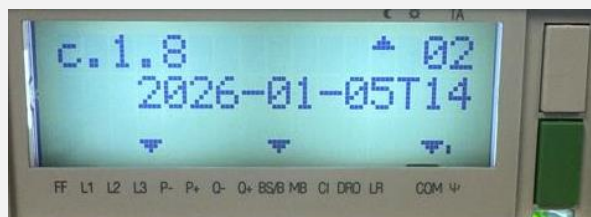
- **C1.6** Votre solde disponible (mis à jour 1 fois par jour le matin)



- **C1.7** Votre crédit de secours disponible. Situation à 8h00 le matin (15 €)



- **C1.8** La date de la dernière mise à jour du solde de votre compteur (format : AAAA-MM-JJThh:mm)



Attention, le solde n'est pas mis à jour en temps réel sur votre compteur, votre espace de prépaiement vous donnera toujours un statut actualisé.

7. COMMENT RECHARGER LE SOLDE DE VOTRE COMPTEUR PRÉPAIEMENT ?

En ligne, sur votre espace de gestion des prépaiements:

<https://prepaiement.arewal.be>



Connectez-vous en utilisant votre **nom d'utilisateur et votre mot de passe** reçus par courrier ou courriel.

Votre espace de gestion des prépaiements sur la plateforme de rechargement en ligne vous permet entre autres:

- De consulter votre **solde** ;
- D'effectuer vos **paiements 24h/24 et 7j/7** sans devoir vous déplacer ;
- De recevoir des **notifications personnalisées** (alarme de crédit bas, activation du crédit de secours, ...) par courriel ou par SMS en fonction de vos préférences.

Vous pouvez également recharger dans un de nos points de rechargement physique.

Munissez-vous des **13 derniers chiffres de votre code EAN** (disponible sur votre facture d'électricité) et rendez-vous dans un point de rechargement (commerces, bureaux d'accueil de votre gestionnaire de réseau ou certains CPAS).

Pour consulter tous nos points de rechargement, rendez-vous sur www.arewal.be

VOUS CHANGEZ DE FOURNISSEUR ?

Votre GRD désactivera votre contrat sur la plateforme de prépaiement pour votre ancien fournisseur et en créera un nouveau lié à votre nouveau fournisseur. Ces modifications n'impactent pas votre compteur qui reste donc en prépaiement. Votre solde redémarre à zéro avec le nouveau fournisseur. Pour désactiver le prépaiement, il est nécessaire de prendre contact avec votre fournisseur d'énergie.

VOUS SOUHAITEZ DÉSACTIVER LA FONCTION PRÉPAIEMENT ?

L'utilisateur a la possibilité de mettre fin au système de prépaiement à tout moment et sur simple demande auprès de son fournisseur, à condition que ce prépaiement ait été activé volontairement et qu'aucune dette n'existait envers le fournisseur au moment de son activation.

8. PAS D'ÉLECTRICITÉ ?

Si vous constatez que vous n'êtes plus alimenté en électricité, vérifiez tout d'abord si le solde de votre compteur à prépaiement est positif. Si votre solde est épuisé et que vous avez également épuisé votre crédit de secours, vous vous retrouvez dans un cas d'autocoupure.

Pour retrouver une alimentation en électricité, vous devrez alors recharger votre crédit de secours et atteindre un solde minimum de **50 centimes d'euro** sur votre compte. Une fois que votre solde aura atteint le montant minimum de 50 centimes d'euro, vous aurez alors la possibilité de réactiver votre compteur manuellement. Pour ce faire, vous devez utiliser la **touche de reconnexion (2)**.

Si une coupure d'électricité survient sur le réseau de distribution (et que votre crédit de secours n'est pas épuisé), votre compteur se relancera **automatiquement** dès que la panne sera résolue. Pendant la coupure, l'écran reste éteint et ne se rallume pas lorsqu'on appuie sur les boutons.

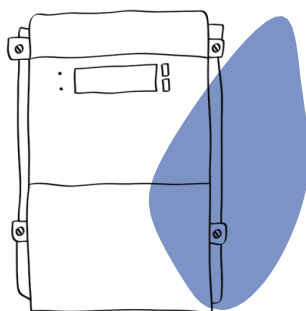
Sur le site de votre gestionnaire de réseau, vous pouvez consulter les informations relatives aux interruptions de service prévues.

9. VOUS SOUHAITEZ COUPER VOTRE INSTALLATION ÉLECTRIQUE ?

Vous partez en vacances et vous souhaitez couper l'électricité de votre domicile.

Afin que votre compteur continue à communiquer, **n'abaissez plus votre disjoncteur, déconnectez votre compteur** simplement en appuyant quelques secondes sur le bouton de reconnexion (voir partie 2) jusqu'à ce que le statut **« Disconnect »** apparaisse et que vous entendiez un **« clac »**. Cela signifie que votre disjoncteur est déclenché (le curseur pointe à présent vers BS/B). Attention, si vous désirez faire des travaux sur votre installation, seul le disjoncteur mécanique placé avant le compteur garantit une coupure sécuritaire.

Votre compteur affiche à présent le statut **« Connect »**, et le voyant de reconnexion clignote vous indiquant qu'il est prêt à être reconnecté dès que vous le souhaitez.



10. CRÉDIT DE DÉPART

Lors de l'activation de la fonction de prépaiement, un crédit initial de 20 euros est automatiquement disponible sur votre compteur. Ce montant reste à votre charge et sera prélevé automatiquement à raison d'un euro par jour dès l'activation de votre fonction prépaiement.

11. CRÉDIT BAS

Vous recevrez un rappel, par courriel ou par sms, lorsque votre solde devient inférieur à 5€.

Vous pouvez également déterminer un seuil personnel pour lequel vous recevrez un rappel sur votre espace de gestion de prépaiement.

12. CRÉDIT DE SECOURS

Lorsque votre solde est épuisé, vous bénéficiez d'un crédit de secours de 15€ qui s'active automatiquement.

Lorsque ce crédit de secours est activé, votre compteur affichera le message « Crédit de secours actif ». Appuyez 2 secondes sur le bouton de commande pour faire disparaître le message.

Si vous épuisez votre crédit de secours, la fourniture d'électricité sera interrompue. Pour information, La fourniture d'électricité ne peut pas être interrompue entre 16h00 et 8h00 les jours de semaine, ni durant les week-ends, du vendredi 16h00 au lundi 8h00. Les jours fériés légaux sont considérés comme des jours de week-end.

Lors de votre prochain rechargement, le montant rechargé servira en priorité à recomposer ce crédit de secours ainsi que toutes les consommations éventuelles entre l'épuisement du crédit de secours et l'interruption de fourniture.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter votre solde sur prepaiement.arewal.be, ou par téléphone gratuitement au 0800/20678 (24h/24h, 7j/7).

13. PROCÉDURE DE RECONNEXION

Si vous avez effectué un rechargement suffisant pour que votre solde soit de nouveau positif (le nouveau solde après rechargement doit être **supérieur à 0,50€**), vous pourrez reconnecter votre compteur.

- Le **voyant de reconnexion (3)** clignote en vert lorsque le rechargement est correctement réalisé
- Appuyez sur le **bouton de reconnexion (2)** jusqu'à ce que l'écran affiche le message « **Enter** ».
- Cela prend environ **7 secondes**.
- Vous pouvez alors **relâcher** le bouton de reconnexion (2).



Si le point est coupé car il n'y a plus de contrat sur le point, contactez votre GRD (le voyant de reconnexion vert (3) est allumé en continu).

14. FOURNITURE MINIMALE GARANTIE

Si vous êtes client protégé et que votre compteur à prépaiement en électricité a été activé après le 1er janvier 2023, vous bénéficiez automatiquement de la fourniture minimale garantie. En cas d'activation antérieure, cette fourniture minimale garantie n'est activée qu'à la demande de votre CPAS.

Sous fourniture minimale garantie, votre compteur ne se déconnectera pas, mais un message « puissance réduite » s'affichera à l'écran pour indiquer que sa puissance est bridée.

A ce stade, le compteur se déconnecte dès que vous dépassez la puissance permise. Après trois minutes, vous pouvez reconnecter manuellement votre compteur en appuyant sur le bouton de reconnexion (2).



15. ACCÉDEZ À VOTRE ESPACE CLIENT: MYCONSO

Accédez à votre espace client **MyConso** afin de suivre votre consommation journalière sur **my-conso.arewal.be**:



Également accessible depuis le site **arewal.be** en cliquant sur le bouton « **Ma consommation** »:



Attention, l'application Playstore n'est pas une application officielle.

Le prépaiement ▾ La transition énergétique FAQ

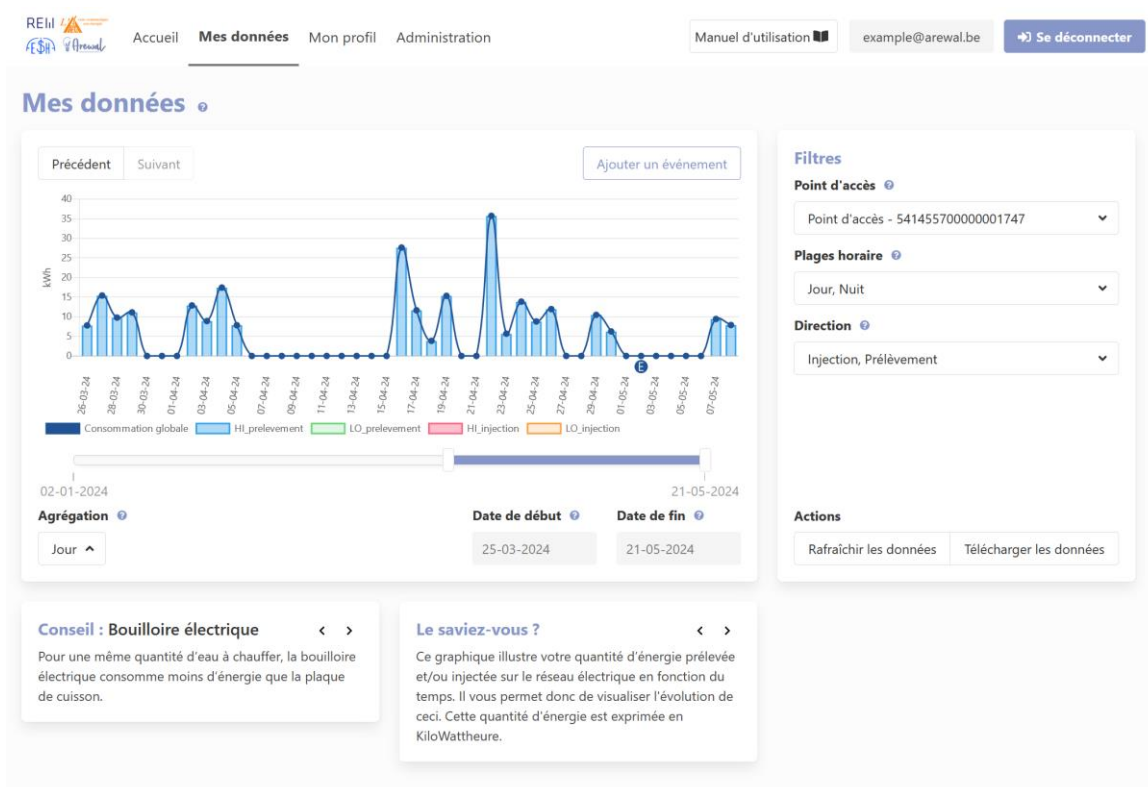
Un guide utilisateur détaillant toutes les fonctionnalités est disponible dans la **section brochures d'information** du site web d'Arewal.



Lorsque vous cliquez sur l'onglet « **Mes données** », vous avez accès à plusieurs informations :

1. Un graphique avec vos données de consommation
2. Des filtres pour modifier l'affichage de vos données dans le graphique
3. Des conseils pour optimiser votre consommation d'énergie
4. Une rubrique « Le saviez-vous ? »

Attention, si vous avez plusieurs compteurs (**exclusif nuit**), un accès par compteur doit être configuré pour accéder à vos données.



16. EN OPTION, ACTIVEZ LE PORT P1

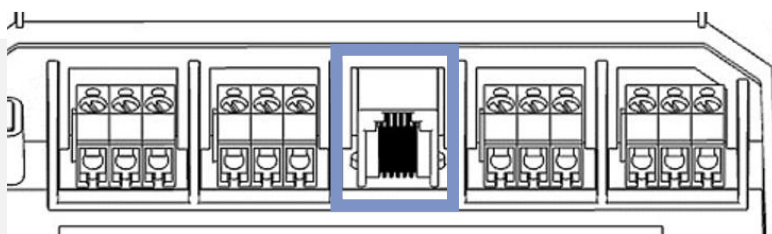
Votre compteur communicant possède un port P1.

Il est accessible, en retirant le **cache (8)**. Son activation, uniquement sur demande, et après avoir complété le formulaire ad-hoc, permet de créer un canal de communication entre votre compteur et les applications de gestion d'énergie de votre choix. Cette connexion s'établit via un périphérique de type dongle avec une fiche RJ12.

Ces périphériques sont généralement fournis avec une application qui vous permet de suivre en temps réel l'électricité que vous prélevez ou que vous injectez sur le réseau.

Certains de ces outils peuvent ainsi vous aider à économiser de l'énergie ou à améliorer votre autoconsommation.

Pour un aperçu pratique des applications disponibles, rendez-vous sur le site maconsosouslaloupe.be.



Plus simplement, vous pouvez aussi vous connecter sur votre espace client via my-conso.arewal.be. Très facile d'utilisation, vous y disposerez d'un tableau de bord intuitif et de conseils avisés sur votre consommation d'énergie.

17. BESOIN D'AIDE ?

1) CAPSULES VIDÉO

Vous trouverez très probablement les informations qui vous intéressent dans l'une des capsules vidéo disponibles sur le site d'Arewal (www.arewal.be). Consultez-les en scannant les QR codes ci-dessous:

**Mode d'emploi du
compteur communicant**



**Qu'est-ce que
le port P1 ?**



**Qu'est-ce que le
décrochage d'onduleur ?**



2) FAQ & SITES INTERNET DISPONIBLES

N'hésitez pas à visiter le site d'Arewal ou celui de votre gestionnaire de réseau pour consulter leur foire aux questions (FAQ) :

AREWAL:

 <https://www.arewal.be/faq>

REW:

 <https://www.rew.be/questions-frequentes?>

AIEG:

 <https://www.aieg.be>

AIESH:

 <https://www.aiesh.be>



3) VOUS AVEZ UNE QUESTION TRÈS SPÉCIFIQUE ?

Si vous n'avez pas trouvé la réponse à votre question dans les deux options précédentes, nous vous proposons de prendre contact avec votre gestionnaire de réseau :

REll

Réseau d'Energies de Wavre



Wavre – Limal – Bierges



**Du lundi au vendredi de 8h à 12h :
010 22 26 53**



info@grdwavre.be



**Andenne – Gesves – Ohey – Rumes –
Viroinval**



**Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de
12h30 à 16h30 :
085 27 49 00**



aieg@aieg.be



Association Intercommunale
d'Electricité du Sud du Hainaut



**Beaumont – Chimay – Couvin – Froidchapelle –
Momignies – Sivry-Rance**



**Du lundi au vendredi de 7h30 à
12h15 et de 13h à 15h :
060 45 91 60**



clients@aiesh.be

A. RGPD

Dans le cadre de l'activation de la fonction de prépaiement sur un compteur communicant, des données à caractère personnel relatives à l'utilisateur sont collectées et traitées par le fournisseur d'énergie et/ou le gestionnaire de réseau de distribution.

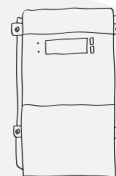
Ces données comprennent notamment :

- les données d'identification (nom, prénom, adresse, numéro de client) ;
- l'adresse e-mail et/ou le numéro de gsm du client ;
- les données de consommation énergétique ;
- les informations liées aux rechargements de crédit et à l'historique des transactions de prépaiement ;
- les données contractuelles nécessaires à la gestion du contrat et du service.

Elles ne peuvent être traitées et collectées que par le fournisseur avec lequel un contrat a été établi en bonne et due forme.

Le traitement de ces données repose sur la base légale de l'exécution du contrat et, le cas échéant, sur le respect d'obligations légales et réglementaires. Ces données sont utilisées aux fins suivantes :

- gestion et suivi du système de prépaiement ;
- facturation et gestion des transactions de crédit ;
- assistance clientèle et traitement des demandes d'activation ou de désactivation du prépaiement ;
- respect des obligations légales en matière de fourniture d'énergie et de protection des consommateurs.



Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées et conformément aux obligations légales en vigueur.

Conformément au RGPD et à la législation nationale applicable, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition et de portabilité de ses données. Il peut exercer ces droits en contactant le service de protection des données de son fournisseur d'énergie ou de son gestionnaire de réseau, dont les coordonnées sont disponibles dans les conditions générales de fourniture ou sur leur site internet

En cas de difficulté, l'utilisateur dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de protection des données compétente.

Pour toute question relative au RGPD :



dpo@grdwavre.be



dpo@aieg.be



dpo@aiesh.be